

SIVU DES FONTAINES
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
Du 15 juin 2020

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Gérard BETEMPS, Mmes Pauline BOISIER, Céline DEGENEVE, M. Rénauld VAN CORTENBOSCH délégués titulaires,

Mme Sylvie ANDRES, MM Cyril CATHELINEAU, Yannick FOREL, Mme Emilie LAGE, M. Olivier NICODEX délégués suppléants

Absent : M. Olivier BELLÉGO, ayant donné procuration à M. Cyril CATHELINEAU

Début de la séance à 19h00

1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme METRAL Marie-Antoinette présidente sortante, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Mme Pauline BOISIER a été désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Eric ANTHOINE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré six délégués présents dont un suppléant et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a été rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, rendus applicables aux EPCI et aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L5211-2 du même code le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM Gérard BETEMPS, Rénauld VAN CORTENBOSCH

2.3. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	4
Majorité absolue	4

A obtenu

↳ M. Eric ANTHOINE : 4 voix

M. Eric ANTHOINE, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de vice-présidents

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant .. », M. le président propose de reconduire le nombre de vice-présidents à DEUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 2 postes de vice-présidents.

4. Election des vice-présidents

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

4.1. Election du 1^{er} vice-président

Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

A obtenu

↳ Mme Pauline BOISIER : 6 voix

Mme Pauline BOISIER, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{ère} vice-présidente et a été immédiatement installée.

4.2. Election du 2^{ème} vice-président

Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

A obtenu

↳ M. Olivier BELLÉGO : 6 voix

M. Olivier BELLÉGO, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

La séance est levée à 19h50

Monsieur le Président

Eric ANTHOINE

